



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/53/24
19 novembre 1998

Cinquante-troisième session
Point 12 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sans renvoi à une grande commission (A/53/L.24)]

53/24. Année internationale de la montagne, 2002

L'Assemblée générale,

Rappelant la résolution 1998/30 du Conseil économique et social, en date du 29 juillet 1998¹,

Rappelant également les dispositions pertinentes d'Action 21 concernant la mise en valeur durable des montagnes²,

Prenant note de l'action déjà engagée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en faveur de la mise en valeur durable des montagnes, et du rôle de cette organisation en tant que maître d'œuvre du chapitre 13 d'Action 21,

1. *Proclame* l'année 2002 Année internationale de la montagne;
2. *Invite* l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à jouer le rôle de chef de file pour l'Année internationale de la montagne, en collaboration avec les gouvernements, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour le

¹ *Documents officiels du Conseil économique et social, Supplément n° 1 (E/1998/98).*

² *Voir Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992 (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.93.I.8 et rectificatifs), vol. I: Résolutions adoptées par la Conférence, résolution 1, annexe II.*

développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, les autres organismes concernés des Nations Unies et les organisations non gouvernementales;

3. *Demande* aux gouvernements, aux organisations nationales et internationales, aux organisations non gouvernementales et au secteur privé de verser des contributions volontaires conformément aux directives du Conseil économique et social concernant les années internationales et anniversaires, et d'apporter d'autres formes d'appui à l'Année internationale de la montagne;

4. *Encourage* tous les gouvernements, les organismes des Nations Unies et toutes les autres parties intéressées à profiter de l'Année internationale de la montagne pour faire mieux percevoir l'importance de la mise en valeur durable des montagnes;

6. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-cinquième session, un rapport sur l'état d'avancement des préparatifs de l'Année internationale de la montagne.

*54^e séance plénière
10 novembre 1998*